

La lettre du SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



Piémont du Pays des Nestes

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) & le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

L'Homme et ses activités au cœur du projet

Les 100 communes du Piémont du Pays des Nestes ont décidé de s'unir au sein du Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et d'élaborer un projet commun et ambitieux afin de gérer le territoire de façon équilibrée et durable. Le SCoT, outil d'aménagement et d'urbanisme, vise à organiser et planifier le développement sur un horizon de 15 à 20 ans.

Son rôle est de définir une politique cohérente en croisant les enjeux démographiques, économiques, de déplacements, d'équipements, de valorisation des paysages, de préservation de l'environnement, ... à l'échelle du bassin de vie. Etabli et porté par les élus locaux, le SCoT est établi en trois grandes étapes :

- Un diagnostic et un état initial de l'environnement, pour comprendre les enjeux propres à chaque portion de territoire

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pour définir une ligne directrice, la stratégie
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs, pour décliner le projet en orientations et actions à mettre en œuvre

Cette lettre vise à présenter la stratégie et les principales orientations et actions envisagées sur le territoire du Piémont du Pays des Nestes, avant finalisation du document.

Le PADD, le cœur du SCoT

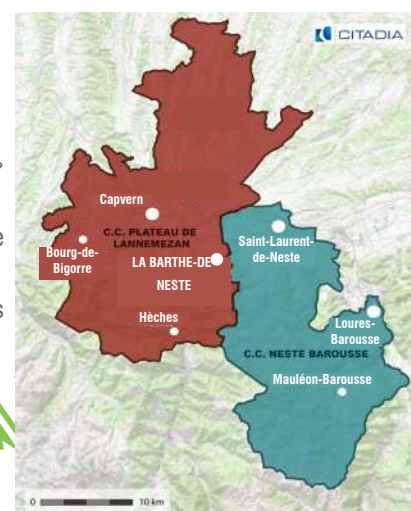
Qu'est-ce que le PADD ?

Pièce centrale du SCoT, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime les intentions d'aménagement des collectivités et propose une stratégie de développement pour l'avenir du territoire.

Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, notamment en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, de protection et de valorisation des atouts patrimoniaux, naturels, agricoles, forestiers et paysagers...

Le PADD est garant de la « cohérence territoriale » du SCoT :

- Il met en cohérence les objectifs entre chacune des thématiques de l'aménagement du territoire ;
- Il cherche aussi la complémentarité entre les différentes parties du territoire.



Le projet du Piémont du Pays des

AXE 1 Un territoire à conforter et inscrire dans le maillage régional

Le territoire du SCoT du Piémont du Pays des Nestes est un secteur qui présente des atouts indéniables de développement (proximité de l'A64 permettant un accès aisé à Tarbes et à l'agglomération toulousaine, RD929 et RN 125 au sud vers l'Espagne, qualité des paysages et du cadre de vie plus largement, prix du foncier et de l'immobilier raisonnable, pôles

d'équipements bien dotés, ...). Pour autant le territoire ne bénéficie pas pleinement de la dynamique régionale, le projet est donc d'inscrire plus largement le territoire dans cette dynamique en travaillant à la fois sur l'**offre en logements**, en **équipements** et sur l'**accessibilité** des différents bassins de vie qui composent le territoire (Barousse, Baronnies...).



Une politique de l'habitat à adapter à la structure de la population



Une structure multipolaire à affirmer



Développer les stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire

AXE 2 Une économie diversifiée à développer

Le territoire du SCoT du Piémont du Pays des Nestes est doté d'une **économie plurielle dont la structure est relativement équilibrée**. Elle intègre à la fois des activités de production, de fabrication et des activités tertiaires et de services. La stratégie de développement économique, historiquement portée par les communes, puis les Communautés de Communes, doit aujourd'hui être pensée à l'échelle du SCoT en proposant une politique économique en interaction avec les territoires voisins (vallées d'Aure et du Louron, Saint-Gaudinois, bassin tarbais...)



Renforcer et développer l'économie locale (principalement présentielle)



Diversifier et consolider l'économie agricole



Accompagner et poursuivre le développement industriel



Renforcer l'attractivité touristique, thermale et de santé du territoire

AXE 3 Un développement urbain qualitatif, prenant appui sur le patrimoine bâti et les paysages

L'étalement urbain de ces dernières années tend à introduire une surconsommation d'espace en rupture avec les structures urbaines traditionnelles. Le SCoT tend à favoriser l'**attractivité** et le **développement** du Piémont du Pays des Nestes, en repensant l'**aménagement** et l'**urbanisme**.



Economiser l'espace en diversifiant les formes urbaines



Privilégier les espaces déjà urbanisés des villes, villages et hameaux ruraux



Redynamiser les cœurs de bourg, dans le respect du bâti traditionnel hérité



Adapter les logiques d'urbanisation aux caractéristiques paysagères et patrimoniales propres à chaque unité paysagère du territoire



Préserver les paysages agricoles et forestiers en évitant le mitage de ces espaces par l'urbanisation

Nestes en quelques mots

L'Homme et ses activités au coeur du projet

AXE 4 Des espaces naturels riches à préserver et valoriser

Les espaces naturels ne doivent pas être considérés comme une simple réserve pour l'urbanisation future. Les protéger est un véritable objectif que le SCoT doit porter.



Valoriser et préserver les richesses paysagères et patrimoniales



Limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances



Poursuivre les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique



Choisir un urbanisme conciliant développement des activités humaines et valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues

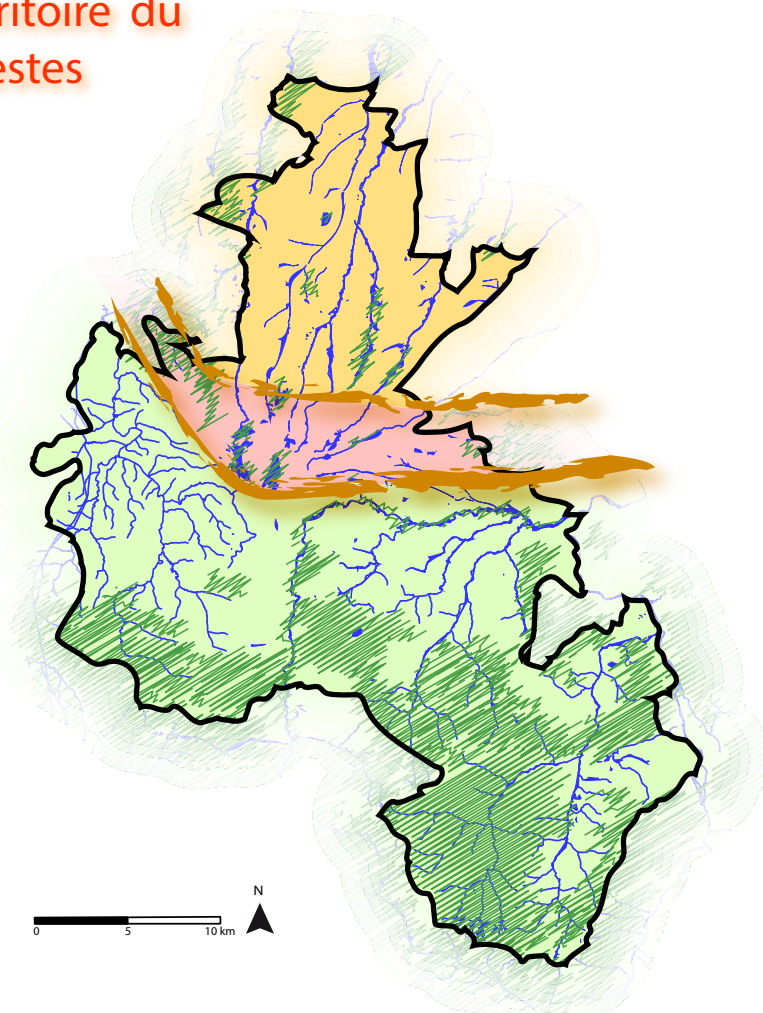


Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions) et la préservation de la ressource en eau

La biodiversité sur le territoire du SCoT Piémont Pays des Nestes

Synthèse des enjeux biodiversité sur le territoire du SCoT

-  Espace à la biodiversité reconnue
-  Espace à la biodiversité moins reconnue
-  Espace concentrant les obstacles pour la Trame verte et bleue
-  Réservoirs de biodiversité pressentis pour la Trame verte
-  Réservoirs de biodiversité pressentis pour la Trame bleue



Les points clés du SCoT, déclinés

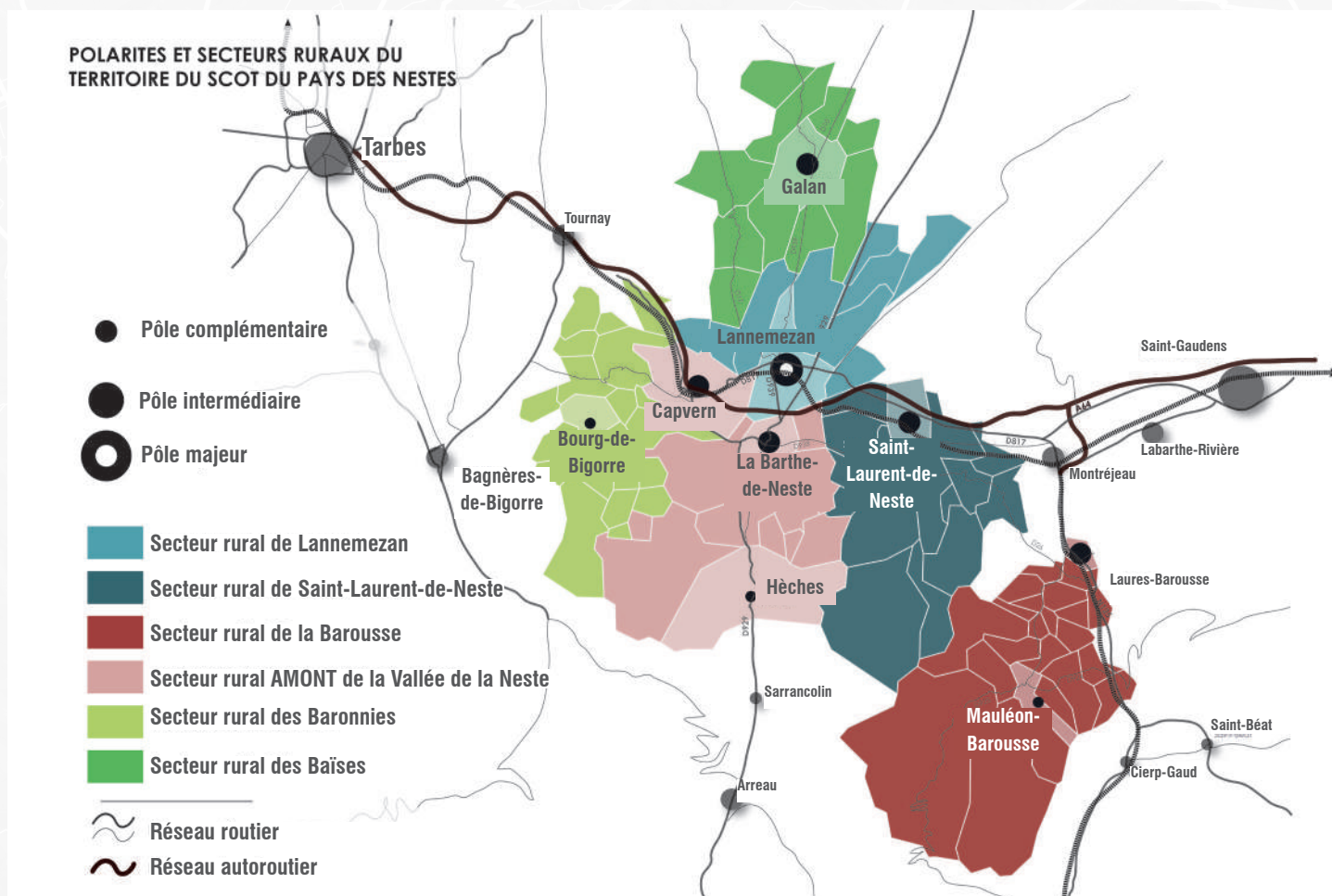
Qu'est-ce que le DOO ?

Dernier volet du SCoT après le diagnostic territorial et le PADD, le DOO traduit "réglementairement" les axes du PADD, projet partagé par les élus, en grandes orientations et prescriptions. Document opposable, le DOO s'appliquera dans un rapport de compatibilité aux documents dits de rang inférieur tels que les Plans Locaux d'Urbanisme, les cartes communales...

Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé du Piémont Pays des Nestes, de revitalisation des centres bourgs, de mise en valeur des entrées de ville, de valorisation des paysages, ...

Les principales orientations du DOO en réponse au PADD

Parce que le territoire du Piémont du Pays des Nestes se compose de secteurs qui se développent démographiquement, résidentiellement et économiquement à des rythmes différents, il est très important de définir une organisation et des objectifs qui en tiennent compte. Les communes, au sein de leurs bassins de vie respectifs seront ainsi confortées dans leur rôle.



Les prescriptions sont fixées selon quatre échelles emboîtées et interdépendantes les unes des autres :

■ **le pôle de Lannemezan** qui concentre une grande partie des services et équipements et doit conserver son rôle structurant pour l'ensemble du territoire,

■ **les polarités intermédiaires et complémentaires** regroupant les bourgs de taille importante proposant **des services de proximité aux communes rurales environnantes**

■ **les communes rurales** qui rassemblent les bourgs plus petits, marqués par des identités locales fortes et un cadre environnemental et paysager de qualité.

Chacune de ces entités doit pouvoir se développer, le SCoT veille à proposer une complémentarité entre les différentes collectivités.

dans le DOO



Économiser les espaces agricoles, forestiers et naturels

■ Préserver et valoriser les ressources locales

Le législateur a fixé, à travers plusieurs lois importantes ces dernières années, des objectifs drastiques de modération de la consommation foncière. Pour **lutter contre une artificialisation galopante** (correspondant à la surface moyenne d'un département français tous les 7 à 9 ans depuis les années 60), le code de l'urbanisme impose aux collectivités de fixer, dans le SCoT notamment, un objectif de modération de la consommation foncière.

Après avoir pointé les enjeux spécifiques au territoire du Piémont du Pays des Nestes et des particularités des différents secteurs qui le composent (pôle de Lannemezan, bourgs structurés, petites communes rurales, etc.), le SCoT fixe pour objectif de diminuer de l'ordre de 25 à 30% le nombre d'hectares ouverts à l'urbanisation sur le territoire au cours des 13 dernières années (2005-2018). L'évolution au « fil de l'eau » de la consommation foncière consisterait à utiliser



plus de 500 ha pour produire 3500 logements : cela n'est pas envisageable. Dans la déclinaison du SCoT au sein des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux, il est attendu des densités moyennes de l'ordre de :

- 16,5 logements / ha sur le pôle de Lannemezan,
- 11 logements / ha sur les polarités intermédiaires,
- 10 logements/ha sur les polarités complémentaires,
- 8 logements / ha sur les communes rurales.



Urbaniser qualitativement en prenant appui sur le patrimoine et les paysages :

Les paysages, particulièrement riches sur ce territoire, doivent être préservés et valorisés. Ils constituent des éléments identitaires et l'un des principaux facteurs de développement de ce territoire (attrait résidentiel et économique à travers les vues sur les Pyrénées, la qualité des villages et des sites patrimoniaux, ...). Le SCoT attache par conséquent une grande importance à ce volet et impose un **travail qualitatif** sur les implantations urbaines, en continuité des villages et hameaux structurés.



Valoriser et préserver les Trames Vertes et Bleues (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) qui composent les paysages à caractère naturel

Le SCoT veille à ce que le **patrimoine écologique** du Piémont et Pays des Nestes soit protégé. La cartographie des Trames Verte et Bleue intégrée au DOO permet de garantir le **maintien d'une biodiversité riche**, qu'elle soit d'une nature remarquable ou ordinaire. La Trame Verte et Bleue du SCOT devra être traduite localement dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.



Valoriser le terroir agricole (polyculture, maraîchage, élevage...)

Le SCoT du Piémont du Pays des Nestes entend conforter et dynamiser le secteur agricole en prônant la **préservation du foncier utile** aux exploitations, mais aussi par l'effort de restructuration des filières de production, par la diversification et par l'innovation.

■ Préserver les ressources locales et limiter les impacts liés au développement urbain



Protéger la ressource en eau

La ressource en eau est soumise à de très fortes pressions quantitatives et qualitatives sur le territoire du Piémont Pays des Nestes. Pourtant, il s'agit d'une ressource essentielle dont dépendent très fortement les activités humaines (thermalisme, industrie, agriculture,...) mais aussi la faune et la flore. De nombreux cours d'eau et nappes phréatiques, s'ils sont indispensables aux habitants ou aux activités agricoles (irrigation) et industrielles, constituent aussi et surtout un axe de migration pour des espèces emblématiques du Piémont du Pays des Nestes.

C'est pourquoi, le SCoT a pour objectif de mettre en œuvre une politique de gestion qualitative de la ressource visant à réduire les rejets et pollutions tant dans les cours d'eau superficiels que dans le sol (protection des nappes souterraines) et entend :

- Protéger les cours d'eau des pollutions d'origine domestique, industrielle et agricole
- Analyser la disponibilité de la ressource afin de ne pas aggraver les déficits de certains cours d'eau ou nappes souterraines

- Améliorer le niveau d'assainissement des eaux domestiques rejetées et adapter l'urbanisation aux capacités de traitement de l'assainissement
- Sécuriser et optimiser l'alimentation en eau potable
- Gérer les eaux pluviales et de ruissellement
- Sécuriser l'approvisionnement des activités existantes en eau tout en maîtrisant les aménagements pouvant faire obstacles aux continuités des cours d'eau : barrages et retenues collinaires



Réduire la facture énergétique (bénéfice environnement, social et économique) et participer à la lutte contre le réchauffement climatique

Le territoire entend limiter sa dépendance énergétique. Le DOO vise à permettre le développement de nouvelles sources de production énergétique local, en s'appuyant notamment sur les ressources hydrauliques (hydrogène notamment) et sur l'énergie solaire (photovoltaïque). Une enveloppe foncière, destinée à la production énergétique, a été inscrite dans le document afin de permettre aux collectivités de soutenir ou d'accompagner des projets.



Réduire la production de déchets et valoriser ceux qui peuvent l'être (plus-value environnementale, sociale et économique)

Le SCoT entend valoriser les déchets au plus près de leur lieu de production, pour limiter le déplacement des déchets (couteux et impactant pour l'environnement) et également pour bénéficier au développement socio-économique du territoire. Des unités de traitement et de valorisation pourront être développées prochainement.



Limiter les risques et nuisances incombant au développement urbain

Au-delà de la réglementation en matière de risques, de nuisances et de pollutions, le SCoT entend maîtriser le développement urbain dans des secteurs particulièrement sensibles (proximité des ICPE et sites SEVESO).

■ Restructurer et rationaliser l'armature économique pour assurer un aménagement cohérent du territoire



Restructurer l'offre commerciale pour développer et renforcer l'économie locale

Situé entre Tarbes et le bassin de Saint-Gaudens, le Piémont Pays des Nestes est menacé par la stratégie de métropolisation visant à concentrer le développement sur l'aire toulousaine. L'influence économique des agglomérations voisines s'exerce chaque jour. La restructuration d'une économie commerciale de proximité est donc un vrai enjeu de vitalité et de développement local pour ce territoire. La restructuration d'une économie commerciale de proximité est donc un véritable enjeu pour la vitalité et le développement local de ce territoire. La revitalisation des centres villes et la cohérence entre équipements commerciaux est une priorité au regard des exigences d'aménagement du territoire du SCOT.

Le SCoT Piémont du Pays des Nestes intègre un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial. Il a pour ambition de faire des centralités de toutes les communes le lieu privilégié des implantations commerciales pour favoriser l'animation et l'identité des bourgs, la cohésion sociale... Le développement commercial de périphérie est donc volontairement modéré, afin de réserver ces espaces aux productions incompatibles avec le voisinage des habitations (industrie, artisanat, logistique, etc.).



Optimiser le foncier économique par la densification et l'identification de parcs dédiés

Les objectifs de **modération de consommation foncière**, évoqués précédemment, s'appliquent également aux zones économiques. Afin de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles, il convient de veiller avant tout à optimiser le foncier d'ores et déjà artificialisés.

Si les sites comme la zone de Peyrehitte constituent des espaces intéressants à densifier et restructurer, le DOO prévoit la possibilité de développer près de 75ha de foncier supplémentaire à des fins économiques pour accueillir des projets d'envergure ou de la diversification d'activités locales. Les communes rurales pourront également accueillir de petits sites d'activités afin de **faciliter le développement des entreprises artisanales de proximité**.



Développer la production et la transformation localement (secteurs industriel, artisanal et agricole)

Avec une bonne disponibilité et des prix peu élevés qui facilitent les nouvelles implantations, le territoire possède des atouts non négligeables pour le développement économique. La connexion au réseau routier, les coûts des loyers peu élevés et la présence d'une main d'œuvre qualifiée ou qualifiable sont des éléments à exploiter.

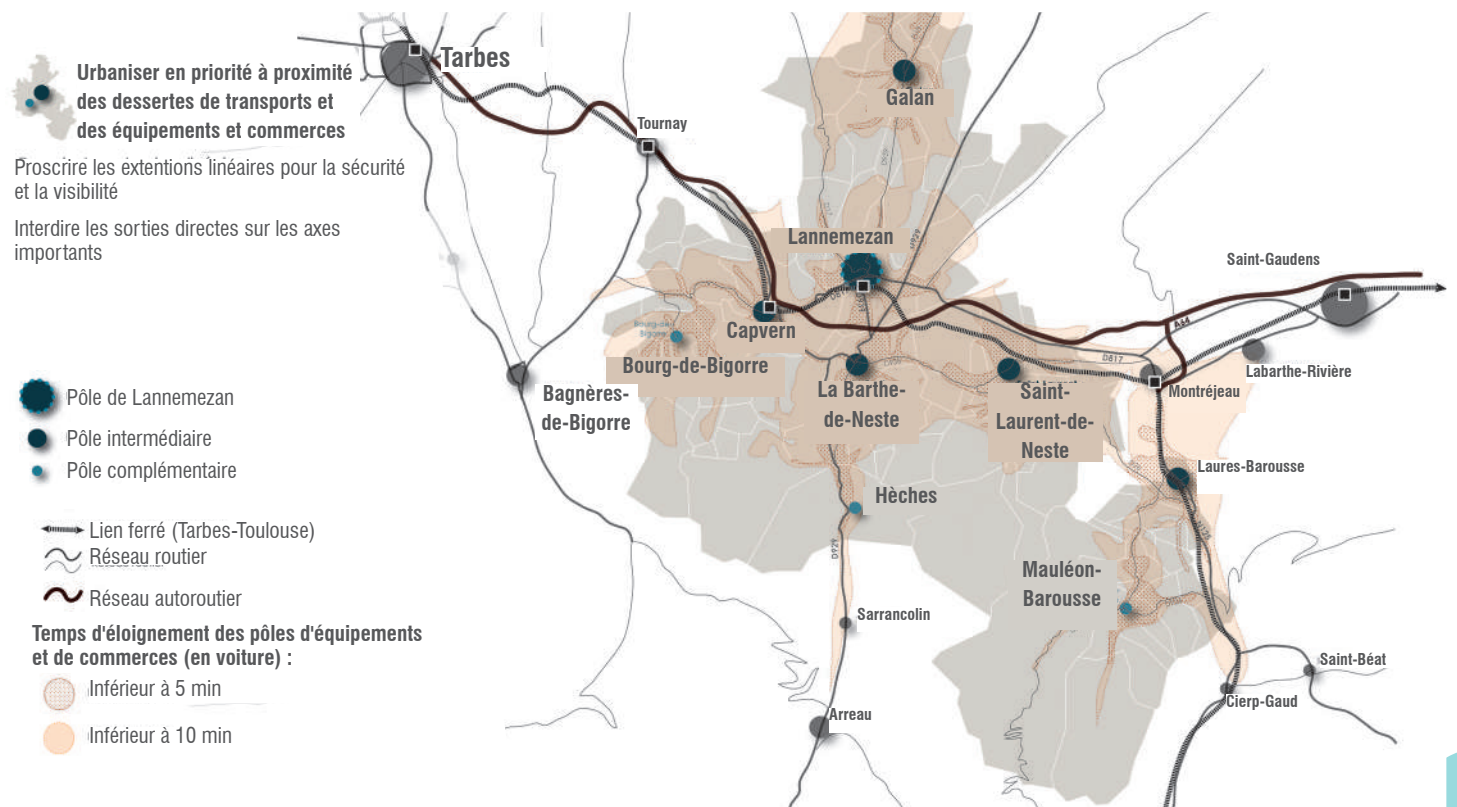
A travers son DOO, le SCoT du Piémont du Pays des Nestes veille à **conforter et dynamiser les secteurs industriel, artisanal et agricole** par l'effort de recomposition du foncier dédié à ces activités, par l'effort de restructuration des filières de production et par l'innovation.



Si le territoire possède des sites touristiques emblématiques (station thermale de Capvern, gouffre d'Esparros, grotte de Gargas, ...), il ne constitue plus pour autant une destination touristique reconnue.

La stratégie de développement économique passe également par des actions sur cette branche de l'économie qui peut générer des retombées à toutes les échelles. Le SCoT rappelle ces enjeux et insiste sur la nécessité de **créer une destination « Piémont »**, en lien et complémentarité avec l'offre des vallées (stations de ski et destination « montagne ») et des grands sites voisins labellisés par la Région (Lourdes, Marciac, ...).

CHOIX DE DÉVELOPPEMENT ASSOCIÉ À LA RÉFLEXION SUR LES ÉQUIPEMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL



■ Désenclaver le territoire



Organiser des déplacements alternatifs à la voiture individuelle

Les mobilités doivent évoluer. Des solutions adaptées aux caractéristiques du territoire, à dominante rurale, doivent être recherchées et les pratiques urbaines réinterrogées. Il s'agit notamment de :

- Développer les stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire en lien avec le pôle gare de Lannemezan et de Capvern ;
- Organiser le maillage de parkings relais et aires de covoiturage sur l'ensemble du territoire ;
- Développer les liaisons douces permettant de relier les zones d'habitat aux équipements et aux zones d'emplois afin de limiter l'usage de la voiture personnelle pour des trajets de courte distance et du quotidien.



Un projet structurant pour le territoire

Construit sur un peu plus de 3 ans, le SCoT est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire de Piémont du Pays des Nestes.



La concertation pour un projet partagé

Les citoyens sont engagés à réagir, proposer, compléter, amender, ... les documents constitutifs du SCoT. Le diagnostic préalable, l'état initial de l'environnement et le PADD sont à disposition du public (au siège du Syndicat mixte et des communautés de communes et en ligne sur le site Internet).



Pour s'informer

- Des articles et informations en ligne sur le site Internet
- Des lettres d'information sur le dossier et son avancement
- La mise en ligne des documents de travail sur le site internet



Pour s'exprimer

- Des réunions publiques à chaque grande étape
- Un registre d'expression au siège du Syndicat mixte et des communautés de communes, et en ligne sur le site internet
- Une enquête publique en fin de procédure

Réunions Publiques

**MARDI 7
Janvier 2020
à 18h30**

Salle de réunion de la zone Pic Pyrénées Innovation à SAINT LAURENT DE NESTE

**JEUDI 9
Janvier 2020
à 18h30**

Salle des Fêtes de LA BARTHE DE NESTE

Contact

Syndicat Mixte du plateau de Lannemezan et des Vallées Nestes Barousse
25 Avenue de l'Eglise
65250 La Barthe de Neste
Président : Maurice Loudet

Les documents sont téléchargeables sur le site internet: www.scot-nestes.fr
contact@scot-nestes.fr

Suivi technique :
Olivier ANÉ
05 62 98 21 32
contact@scot-nestes.fr

Les documents et les registres d'observations sont consultables:

- Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (1 route d'Espagne - 65250 La Barthe de Neste)
- Communauté de communes Neste Barousse (Maison de la Barousse - 65370 Sarp)
- Syndicat Mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste Barousse (25 avenue de l'Eglise - 65250 La Barthe de Neste)